

## VOYAGER AVEC SON VÉLO

Pour des trajets quotidiens ou loisirs, l'embarquement de vélos à bord des TER Fluo est soumis à des conditions.

### Les modalités et règles d'embarquement

#### Vélos pliants



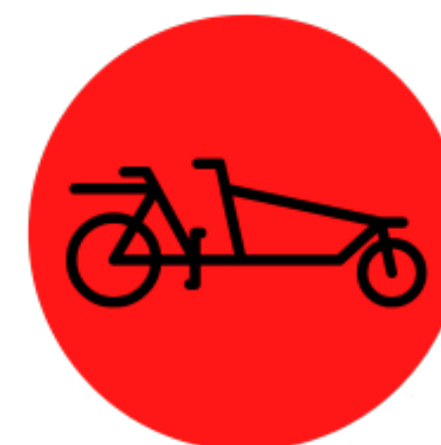
Vous voyagez avec votre vélo gratuitement et sans réservation. Avec **votre vélo plié (dimension maxi 130x90 cm) dans une housse**, vous êtes certain de pouvoir l'emporter à bord du train. Les vélos pliants et trottinettes doivent être placés dans les espaces bagages.

#### Vélos traditionnels



Votre vélo est accepté dans nos TER (sauf [certains TER entre Strasbourg et Bâle](#)) et sans réservation. Il doit être placé dans les espaces dédiés, dans la limite des places disponibles et ne doit pas gêner les déplacements des personnes.

#### Vélos à gros volume



Les tricycles, triporteurs, tandems et remorques de vélo ne sont pas acceptés à bord des TER Fluo.

#### **i** Priorité aux voyageurs

En cas de forte affluence à bord des TER Fluo, la SNCF se réserve le droit de refuser des vélos à bord des trains.

### Des questions ?

L'emport des vélos est-il autorisé dans les cars mis en place dans le cadre de travaux ? [▼](#)

Comment voyager avec un vélo dans un car TER ? [▼](#)

### Nos autres services :

#### STATIONNER SON VÉLO EN GARE

##### Abris accessibles en gares

- ✓ Accroches vélos en gare
- ✓ Abris sécurisés en gare
- ✓ Accès 7j/7

En savoir +

#### LOUER/ACHETER UN VÉLO - TROTTINETTE

##### Solution porte à porte

- ✓ Vélos en libre-service
- ✓ Loueurs près des gares TER

En savoir +

Haut de page [↑](#)